

Accise—Loi

M. le vice-président: Très bien. A l'ordre, s'il vous plaît. Est-ce qu'on peut permettre à l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou de poursuivre son discours et de l'écouter?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je ne veux pas parler trop longtemps, mais j'aimerais seulement partager une expérience avec mes collègues, même s'ils n'ont pas l'intention de l'écouter, mais comme je vous le dis, d'habitude, ils n'écourent pas, et qu'est-ce que vous voulez! Les faits sont là. Il y a deux ans qu'on a un gouvernement conservateur, et on voit déjà que son grand cheval de bataille qui est le dossier économique... ils perdent de l'eau de tous les côtés. Mais cet été, monsieur le Président, j'ai fait une expérience. Je dirigeais un groupe de travail, pour mon parti, sur la petite entreprise. Puis j'ai eu le privilège de traverser le pays, de Vancouver à Halifax, et j'ai rencontré beaucoup d'hommes et de femmes d'affaires qui avaient à coeur le développement économique du pays, qui travaillaient de longues heures dans leur entreprise, souvent avec des récompenses ou des bénéfices très minimes.

Et bien sûr, monsieur le Président, leur préoccupation—et tantôt, je le disais—était même indiquée dans le sondage de février 1986, c'est un fonds de pension et aussi le fait qu'il y a un taux de taxation trop élevé au Canada, et quand je dis taxation, monsieur le Président, je ne peux pas faire comme le ministre des Finances qui veut réduire l'impôt et augmenter la taxe, parce que les gens, quand ils parlent de taxe, l'impôt, la taxe de vente, le permis, l'impôt c'est un tout. C'est que les Canadiens aujourd'hui, quand ils calculent, ils mettent tout cela ensemble et on calcule toutes les taxes qu'on paye, vraiment. Monsieur le Président, je pense que ce que je dis s'applique à tous les partis de la Chambre. C'est trop! Et justement le message était clair, il faut réduire le fardeau fiscal des Canadiens. Et c'était là, disons, une des préoccupations majeures des Canadiens soit à Vancouver, à Halifax, à Calgary, à Montréal, ou à Québec, un peu partout.

L'autre préoccupation des Canadiens, monsieur le Président, c'était un fonds de pension. Les petites entreprises aujourd'hui, elles, peuvent se créer un fonds de pension seulement avec ce qu'on appelle le REER, un fonds de pension enregistré, c'est la seule façon. Ce n'est pas comme nous, les députés, qui avons un fonds de pension. Il existe un fonds de pension pour les députés, un fonds de pension pour les fonctionnaires, un fonds de pension pour les professeurs: tout le monde a un fonds de pension. Mais pour l'entrepreneur ou l'entrepreneuse il n'y a pas de fonds de pension, et souvent des gens qui travaillent 20 ou 30 ans dans leur entreprise, et une malchance ou quelque chose d'autre survient, et ils se retrouvent devant rien, pas d'assurance-chômage, pas de pension, devant rien!

Monsieur le Président, je pense que là-dessus il faudrait que le gouvernement agisse parce que c'est le parti conservateur qui gouverne donc c'est à lui à intervenir immédiatement. Nous, dans l'opposition, nous allons l'inclure dans notre programme et si on forme le prochain gouvernement on va agir immédiatement, on ne fera pas comme les conservateurs qui après deux ans étudient encore. Mais bien sûr toute la question de la fiscalité doit être regardée sérieusement et on doit donner des avantages fiscaux sérieux et tangibles à la petite entreprise. Il faut de plus qu'on leur permette d'investir dans un fonds de pension. Actuellement, dans le Budget de mai 1985 et reporté

en février 1986, le gouvernement actuel avait proposé que l'on permette qu'un certain montant de l'argent des fonds de pension provenant de différentes municipalités ou organismes puisse être investi dans la petite entreprise. Mais actuellement, monsieur le Président, ce plan ne fonctionne pas parce qu'il est très difficile de convaincre des gens d'affaires d'aller investir dans un commerce, une entreprise qui soit dirigée par une seule personne, qui n'a pas de structure administrative comme une grosse compagnie.

Donc, en théorie, on pourrait investir des fonds de pension de la petite entreprise mais, en réalité, cela ne se fait pas beaucoup, et ce que les gens aimeraient avoir c'est qu'on examine ensemble un système qui permettrait à l'entrepreneur lui-même qui a mis de l'argent dans son fonds de pension, dans son REER, de prendre l'argent de ce REER pour l'investir dans sa petite entreprise. Monsieur le Président, à tous les endroits où on est allé c'était une des recommandations qu'on nous faisait.

Bien sûr, il faut examiner tout la question parce qu'il faut quand même sauvegarder un fonds de pension, qu'il y ait un fonds de pension, qu'à la fin l'argent pour la pension soit là. parce qu'on sait très bien que le secteur de la petite entreprise est un secteur très risqué, mais aussi il y a toute la question de la fiscalité, mais permettre à l'entrepreneur lui-même de pouvoir utiliser l'argent qu'il a investi dans son fonds de pension enregistré, l'utiliser comme capital dans son entreprise.

Monsieur le Président, en tant que député de Saint-Léonard—Anjou, je connais très bien la petite entreprise, j'ai travaillé dans le domaine de la petite entreprise comme comptable depuis plusieurs années et, bien sûr, je m'engagerai à trouver un système de pension afin qu'on puisse... même nos jeunes, parce que bien souvent nos jeunes disent: Les jeunes nous disent: Oui, on aimerait s'en aller dans la Fonction publique où on a un régime de pension. Quand on va prendre notre retraite, on va être correct, mais là on s'en va en affaires, il y a trop de points d'interrogation. Mais quand on a un régime de pension, on peut dire: Écoutez, à part avoir le privilège d'être indépendant, à part avoir toute cette force qu'un entrepreneur peut avoir, ce courage qu'il peut manifester, aussi, à la fin, se trouver avec un fonds de pension...

• (1740)

[Traduction]

M. Riis: J'invoque le Règlement. Tout à l'heure, au cours de la période des questions, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'est reporté à divers documents. Il a dit être disposé à les fournir au chef du Nouveau parti démocratique. Convient-il de demander au président du Conseil du Trésor de déposer ces documents à la Chambre.

M. Lewis: J'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je sais que normalement, une question de ce genre doit être débattue tout de suite après la période des questions. Au nom du gouvernement, je suis disposé à me renseigner et à voir s'il est possible de déposer ces documents ou de les transmettre à l'opposition.

M. le vice-Président: Très bien. Nous reprenons le débat.